

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 30 mai 2024



Le trente mai deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Véronique PIERRON, 1^{er} adjoint.

Présents : Véronique PIERRON, Joël NAIN, Jean-Michel GUYOT, Christophe DELINGETTE, Martine CHEVALLIER, Philippe DEVIN, Jérôme BRIHAYE, Dany MOINE, François BEAULIEU.

Madame Sandrine LEEUWS de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), notre conseillère aux décideurs locaux, et Gaëlle GEOFFROY (secrétaire).

Absents excusés : Bernard Riant (pouvoir à Véronique PIERRON), Marion GIRARDOT (pouvoir à Jean Michel GUYOT), Alexandre FISH (pouvoir à François BEAULIEU), Thierry GUENARD (pouvoir à Joël NAIN)

Secrétaire de Séance : Martine CHEVALLIER

Conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

Modification de l'ordre du jour : Véronique Pierron, 1^{er} adjoint, demande l'autorisation de retirer de l'ordre du jour le point 4 : Augmentation des tarifs du traiteur API, le point 5 : Augmentation des tarifs périscolaires et ALSH ainsi que le point 6 : Augmentation contractuelle des heures de deux agents, les chiffres devant être recontrôlés avant d'être présentés.

Cette modification est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

I -/ APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Jean Michel GUYOT signale que le coefficient correcteur rajouté dans le procès-verbal de la séance du 8 avril n'a pas été mentionné lors de cette réunion.

Il demande également aux conseillers présents si lors du vote des taxes, le 8 avril, tout le monde a bien compris la différence entre % et point de %.

Véronique PIERRON lui répond que la présence de Madame Sandrine LEEUWS de la Direction Générale des Finances Publiques lors de cette séance de conseil municipal avait été demandée pour que chacun puisse poser toutes les questions utiles à la bonne compréhension. Madame Sandrine LEEUWS a répondu à toutes les questions posées. De ce fait, chacun a voté en toute connaissance.

L'augmentation de 3 points de pourcentage correspond à une augmentation réelle de 6,5%.

François BEAULIEU s'étonne que soit mentionné sur le PV du 18/04/2024 : « Thierry GUENARD absent (pouvoir à François BEAULIEU) ». Le mail envoyé par Thierry GUENARD est ressorti : cette mention est confirmée. Thierry GUENARD avait donné, dans un 1^{er} temps, pouvoir à Véronique PIERRON. Or celle-ci avait déjà le pouvoir de Martine CHEVALLIER. Thierry GUENARD a donc modifié son souhait. Il est rappelé que le conseiller à qui est donné pouvoir soit prévenu en amont.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2024 est adopté par 12 conseillers présents et représentés. Jean Michel GUYOT précise qu'il approuvera le compte rendu quand seront notées les modifications demandées sur le compte rendu du 30 mai 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal extraordinaire du 18 avril 2024 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

II -/ VOTE DU TAUX DE LA TAXE HABITATION

Monsieur le Maire a présenté 3 possibilités concernant le taux des taxes lors du Conseil Municipal du 8 avril 2024.

Un courrier de la Préfecture nous a informé que la délibération prise ne respecte pas la variation proportionnelle des taux concernant la taxe habitation. Du fait, il convient de retirer la délibération D.2024.04.05 et la remplacer par une nouvelle.

Madame LEEUWS, de la Direction Générale des Finances Publiques prend la parole et explique dans le détail aux membres du conseil pourquoi le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires n'est pas correct et doit donc être revoté.

Le taux minimal pouvant être voté est identique à l'année précédente, soit : 16.65 %

Le taux maximum pouvant être voté est de 17.71 %. Ce taux est proposé et les conseillers passent au vote

POUR : 9

CONTRE : 4

Le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires sera donc de 17.71 % pour l'année 2024, ce qui donne pour l'année 2024 les produits suivants :

Avec une augmentation de 3 points de % (sauf TH)

	Bases imposition 2024	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	518 600	49,93%	258 937
Taxe foncière non bâti	44 600	54,10%	24 129
Taxe d'habitation	23 700	17,71%	4 197
TOTAL			287 263

Avec le coefficient correcteur (21 524 euros), le produit total attendu est de : 308 787 euros

III -/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Rappel des subventions versées par la CAF : 0,59 € de l'heure et 0,62 € de l'heure en extrascolaire.

Les montants des subventions relatives à la Convention Territoriale Globale ne sont pas connus pour le moment.

Effectifs connus à ce jour pour la rentrée de septembre 2024 :

15 Petite Section / 9 Moyenne Section / 10 Grande Section

9 Cours Préparatoire / 5 Cours élémentaire 1^{ère} année / 13 Cours élémentaire 2^{ème} année

9 Cours Moyen 1^{ère} année / 18 Cours Moyen 2^{ème} année

Soit 88 enfants sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

A venir 2 nouvelles inscriptions d'enfants de Gy l'Evêque et un nouvel aménagement au lotissement Les Brivaux III, ce qui devrait porter l'effectif à 92 enfants en septembre prochain.

Ces chiffres seront confirmés lors du conseil d'école du mois de juin.

Les perspectives pour la rentrée de septembre 2025 sont préoccupantes puisque ce sont 18 élèves de CM2 qui partiront en 6^{ème}.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La Commission s'est réunie le 27 mai 2024.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents non excusés : Mme GIRARDOT, M. FISH

La commission propose l'achat de trois panneaux de signalisation : EGLISE – CIMETIERE, deux seront posés face à l'entrée de la rue de l'Eglise, en remplacement de ceux existants jugés trop petits et peu lisibles et un dernier près des Cidex à l'entrée de la Grande Rue (au carrefour avec la rue des Tournants), pour un montant de 215,83 € HT (devis Signaux GIROD)

Le Conseil municipal retient, à l'unanimité des présents et des représentés le devis de la société GIROD pour un montant de 215,83 € HT.

Fleurissement communal : Les employés communaux ont commencé les plantations dans le village.

Le panneau « Villes et Villages fleuris 1^{ère} Fleur » posé à la sortie Nord du village gêne les riverains pour sortir de leur chemin. La commission va étudier ce problème.

Fleurissement départemental : Selon l'article 5 du règlement départemental, les communes labellisées sont visitées tous les deux ans. Il n'y aura donc pas de visite cette année. Prochaine visite prévue pour confirmer notre première Fleur et préparer l'obtention de la deuxième : 2025.

La commission propose l'aménagement du talus pentu de 24 M² situé à l'entrée nord du village sur la RN 151. L'entreprise MASSOT a établi un devis pour la plantation de 72 végétaux pour un montant de 1262,40 € HT, (aménagement et plantation par l'entreprise compris) et 669,60 € HT si le travail est fait par les employés communaux.

Dans cette dernière proposition, il n'y a pas de garantie de reprise des végétaux.

Le Conseil municipal retient, à l'unanimité des présents et des représentés le devis de la société MASSOT pour un montant de 1262,40 € HT.

Informations : La commission fera sa visite pour le 24^{ème} Concours communal des maisons fleuries 2024 le lundi 24 juin à 18 h 30.

Inscription de la commune à « Nettoyons la Nature », manifestation collective impliquant les enfants des écoles, les parents et les associations. Rendez-vous le vendredi 27 septembre à l'école élémentaire.

Commission Travaux – Voirie - Bâtiments

Rapporteur : Philippe DEVIN

La Commission s'est réunie le 21 mai 2024.

Présents : Joël NAIN, Dany MOINE, Philippe DEVIN

Absents : François BEAULIEU, Jean Michel GUYOT

Il a été budgété au budget 2024 la somme de 5 400 € HT pour la pose de bannes pour la protection solaire de la véranda de l'école maternelle et de la salle d'évolution et 20 000 € HT pour le remplacement des fenêtres dans le bâtiment de l'école élémentaire, soit un total de 25 400 € HT.

3 devis ont été établis par Mr STORE / KOMILFO et K par K.

Pour les fenêtres :

Mr STORE : 18 728,3 € HT

KOMILFO : 27 609,45 € HT

K par K : 26 161,14 € HT

Pour les bannes :

Mr STORE : 5 795 € HT

KOMILFO : deux propositions : Stores uniquement : 6 469,65 € HT

Pergola et store : 10 470,78 € HT

K par K : 7 627,27 € HT

Pour le chantier complet : (fenêtres et protection solaire)

Mr STORE : 24 523,30 € HT

KOMILFO : 34 079,10 € HT (option bannes) / 38 080,23 € HT (option pergola et banne)

K par K : 33 788,41 € HT

A noter que la pose est assurée par les techniciens de Mr STORE et de KOMILFO. K par K fait appel à des prestataires extérieurs.

L'option pergola très onéreuse est rejetée car il faudrait en plus implanter des poteaux dans la cour de l'école maternelle.

François BEAULIEU et Jean Michel GUYOT qui n'ont pas assisté à la commission du 21 mai demandent à ce qu'un audit énergétique soit réalisé sur l'ensemble du bâtiment « école élémentaire » et à ce que des devis soient réalisés en vue de l'installation d'une climatisation à l'école maternelle. François BEAULIEU et Jean Michel GUYOT prennent en charge les dossiers. De ce fait, le dossier de subventions s'en trouvera reporté.

Une nouvelle réunion sera programmée pour faire une étude technique comparative des fenêtres.

Sécurisation des issues de secours de la salle de la Fontaine :

Des demandes de devis sont en cours.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

La commission s'est réunie le 29 avril.

Présents : Jérôme BRIHAYE, Dany MOINE, Martine CHEVALLIER

Finalisation de deux documents à destination des secrétaires concernant la procédure de location des salles de la Fontaine et une liste des partenaires qui bénéficient d'une gratuité de location.

Madame MIRABET, infirmière ASALEE, bénéficie du prêt de la Maison Multi-Activités Citoyenne depuis le mois de mars pour assurer l'accompagnement médical des patients du Docteur TRUCHY.

Il est décidé de reconduire ce prêt à titre gracieux à compter du mois de juin et ce pour l'année. Une convention sera établie entre la Mairie et Mme MIRABET.

La commission propose l'achat de deux nouveaux décors lumineux à installer l'un sur le poteau électrique près de chez M. Dieudonné, face à l'entrée de la rue de l'Eglise, l'autre à l'entrée du nouveau lotissement, rue des Bigarreaux.

Elle propose aussi le remplacement du cordon lumineux sur le bâtiment de la mairie par des guirlandes glaçons clignotantes vendues par la société SAS BALDER pour un prix remisé de 534 € TTC.

Le Conseil municipal retient, à l'unanimité des présents et des représentés le devis de la société SAS BALDER pour un montant de 534 € TTC.

Vendredi 31 mai aura lieu une réunion du CACV (Collectif des associations de Vallan) pour la préparation de la journée du 13 juillet.

Informations : Une demande d'installation pour un camion pizza sur le domaine public a été faite. Un rendez-vous sera fixé pour examiner la demande.

La Mairie a reçu une demande de tarification spéciale ou de partenariat du Comité départemental d'Equitation pour une location de salle. Après examen, le Conseil municipal rejette cette demande.

IV-/ RODP 2024

ELECTRICITÉ

Mme PIERRON, 1^{er} adjoint, donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit **238.94€ arrondi à 239 €** pour 2024.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- o Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit **238.94 € arrondi à 239 €** pour l'année 2024.
- o Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès ENEDIS-Yonne (article 70323 de la section de fonctionnement).

ORANGE

Conformément au décret n° 97-683, ORANGE est redevable d'une redevance au titre des droits de passage sur le domaine public routier de la commune.

25 km 172 d'artères aériennes et souterraines

1,5 m² d'emprise au sol

	2024		
	Longueur	Tarif	Montant
ouvrage en aérien	6,679	64,36	429,86
ouvrage en souterrain	18,493	48,27	892,66
emprise au sol	1,500	32,18	48,27
			1370,79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- Décide de fixer la redevance **2024 à 1 370.79 €**, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès d'ORANGE (article 70323 de la section de fonctionnement).

GAZ

Décret 2007-606 du 25 avril 2007.

Au titre de l'année 2024, le montant issu de la formule de calcul du décret du 25 avril 2007 doit être revalorisé au taux de 42%, afin de tenir compte du taux d'évolution de l'indice ingénierie sur les périodes successives 2023/2022, 2022/2021, 2021/2020, 2020/2019, 2019/2018, 2018/2017, 2017/2016, 2016/2015, 2015/2014, 2014/2013, 2013/2012, 2012/2011, 2011/2010, 2010/2009, 2009/2008, 2008/2007, 2007/2006.

Par souci de simplification, on peut concevoir que la revalorisation porte sur le résultat final issu des formules de calcul du décret précité.

En résumé pour cette année 2024, la collectivité bénéficiaire pourra établir le montant plafond de sa redevance comme suit (longueur L exprimée en mètres) :

$$PR_{2024} = [(0.035 \text{ euros} \times L) + 100 \text{ euros}] \times 1.42$$

Longueur : 5 563 mètres

Coefficient de revalorisation = 1.42

$$((0.035\text{€} \times 5\,563 \text{ m}) + 100\text{€}) \times 1.42 = 418.48 \text{ €}$$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

- Décide de fixer le montant de la redevance 2024 comme indiqué dans le calcul ci-dessus à **418.48 €**.
- Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès de GDF Réseau Distribution (article 70323 de la section de fonctionnement).

V-/ SAISINE CST POUR LA FERMETURE D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Véronique Pierron, 1^{er} adjoint, informe le Conseil qu'en raison du départ à la retraite depuis le 1^{er} avril 2024 d'un agent au poste d'Adjoint technique titulaire à temps plein, son poste doit être fermé.

Il convient donc de procéder à la saisine du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion. Une délibération sera proposée dans un prochain Conseil Municipal, suite à l'avis de ce comité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour saisir le Comité Social Territorial placé au Centre de Gestion en vue de la fermeture du poste Adjoint technique titulaire à temps plein.

VI-/ COMMUNICATIONS

- SYNDICAT YONNE MEDIAN : Véronique PIERRON fait lecture d'un courrier de Yonne Médian nous informant de l'interruption temporaire de l'étude du Ru de Vallan en cours sur notre Commune.
- Le tableau des permanences du bureau de vote pour les Elections Européennes est complet.
- Les restes à recouvrer s'élèvent au total à 87,77 €. (Essentiellement sur du périscolaire)
- La Préfecture a fait parvenir en Mairie l'arrêté portant autorisation pour la création de la Liaison Sud d'Auxerre (LISA) sur le territoire des communes d'Auxerre, Chevannes et Villefargeau. L'arrêté sera transmis aux Conseillers.
- Joël NAIN a assisté à l'Assemblée Générale de l'ADMR qui a eu lieu le 23 Mai à 20 heures à Villefargeau. A noter que Vallan est la commune du secteur qui donne la plus grosse subvention. (1 500€)
- 3 entreprises ont répondu à l'Appel d'offres pour le choix de la Maîtrise d'œuvre pour le dossier Slimani.
- Véronique PIERRON et François BEAULIEU ont assisté aux ateliers pour le PLUI qui ont eu lieu à Coulanges-la-Vineuse le 23 Mai 2024.
- 5 communes-test se sont portées volontaires pour la mise en place des PAV (Points d'apport volontaire).

Prochaine réunion : Conseil Municipal : 27 juin 2024 à 19 h 30

La séance est levée à 23 heures.

Fait et délibéré, le trente mai deux mil vingt-quatre.

Le Maire adjoint
Véronique PIERRON



Bernard RIANT (Maire)
Absent excusé

Joël NAIN

Thierry GUENARD
(Absent excusé)

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH
(Absent excusé)

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT
(Absente excusée)